

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1 COMMANDES :

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente au moment de la passation de la commande et déclare accepter l'intégralité des clauses sans aucune réserve, même en cas d'indications contraires présentes dans les conditions d'achat du Client. La commande n'est réputée valide et définitive qu'à compter du jour où Flam arts et jardins reçoit par courrier, par fax, ou par email l'acceptation de l'Accusé de Réception de Commande (ARC) signé, tamponné et daté par le Client.

L'ARC, stipule le n° de devis accepté, résume les spécifications techniques, logistiques, et les conditions de règlement, il prévaut sur tout autre document. Toute modification de la commande par le Client doit parvenir par écrit et avant signature du Bon A Tirer (BAT). Aucune commande ne sera considérée valide et valable par téléphone sans confirmation écrite.

## 2. BON A TIRER (BAT) :

Les fichiers transmis par le Client sont réputés "prêts à imprimer" en PDF HD sans retouche technique ni correction d'auteur. Chaque fichier donne lieu à l'établissement d'un BAT transmis par voie électronique ou par impression papier permettant au Client de vérifier et valider la conformité du fichier rippé par rapport au fichier original transmis. Pour toute fabrication, exceptée celle réalisée en amalgame, Flam arts et jardins analyse et sensibilise le Client de toute anomalie constatée qui pourrait nuire à la qualité finale du produit. Après en avoir informé le Client, Flam arts et jardins se réserve le droit de répercuter les surcoûts liés à l'édition d'un BAT supplémentaire. La production n'est lancée qu'après la validation de ce BAT par le Client portant la mention "BAT, bon pour accord" (par courrier postal, électronique ou fax). La signature du BAT par le Client dégage totalement la responsabilité de Flam arts et jardins tant sur le fond que sur la forme des fichiers à imprimer. Dans le cas d'un Bon à Rouler (vérification/validation des teintes en production sur machine), seules de légères modifications de densités peuvent être envisagées, excluant toute refabrication de plaque sans surcoût si le problème s'avère provenir du fichier.

Il appartient au client de modifier ses fichiers pour les adapter au caractéristiques de la presse numérique utilisée.

## 2 VARIATION DES COULEURS :

En raison même des techniques d'impression utilisées par Flam arts et jardins, des variations de couleurs dues au vieillissement des consommables peuvent intervenir. Cette variation n'étant pas du fait de Flam arts et jardins, le client ne pourra demander aucun remboursement ou dédommagement quel qu'il soit en cas de différences de couleur sur les impressions.

Toutefois Flam arts et jardins s'engage à réaliser les impressions au plus proche de celles du bon à tirer d'origine ou du nouveau bon à tirer.

## 3 CONSERVATION DES FICHIERS :

A l'exception des fichiers réalisés par Flam les fichiers informatiques fournis par le client sont réputés détruits au terme de l'exécution de la commande et du paiement complet des factures. Il appartient au client de mettre en œuvre les moyens qu'il jugera utile pour conserver ses fichiers.

Pour les fichiers réalisés par Flam, le délais prévu de conservation est de 5 ans. Au terme de ce délais les fichiers pourront être détruits par Flam arts et jardins.

## 4. PRIX :

Les prix s'entendent en euros hors taxes et sont soumis aux taxes françaises en vigueur à la date d'émission de la facture.

## 5 LIVRAISON :

Flam arts et jardins s'engage à expédier la commande dans les meilleurs délais. Les délais de livraison sont indiqués à titre purement informatif et sans aucune garantie contractuelle. Un retard n'autorise pas le Client à annuler la vente, à refuser les marchandises ou à bénéficier de dommages-intérêts. Le délai de livraison convenu collectivement lors de l'instruction du dossier s'entend à partir du BAT validé par le Client. Ce délai est à redéfinir en cas de non respect de la date de BAT. Dans l'hypothèse d'un délai de livraison impératif, le Client doit clairement l'indiquer sur le bon de commande qu'il transmet. Le délai exigé est alors validé ou requalifié par Flam arts et jardins sur l'accusé de réception de commande adressé au client. Flam arts et jardins ne saurait être tenu pour responsable d'un manquement à ses engagements en cas de diverses négligences du Client : adresse de livraison incomplète ou erronée, destinataire absent du rendez-vous fixé, etc... En raison des aléas de production, la commande est réputée livrée, réceptionnée et acceptée conforme par le Client dans le respect des tolérances de livraison suivantes, en plus (+) ou en moins (-) : Tolérances de livraison (+) ou (-) : 10% par tirage < 2 000ex // 8.5% par tirage de 2 001 à 10 000ex // 6.5% par tirage de 10 001 à 20 000ex // 5.5% par tirage de 20 001 à 25 000ex . Le respect de cette tolérance n'ouvre droit ni à un avoir ni à un complément de livraison pour quantité manquante, ni à une surfacturation pour quantité excédentaire. Exception concernant notamment les livres et/ou tout produit contrecollé cartonné ou en matière synthétique (polypro...), il convient alors de définir collectivement à la commande les tolérances de livraison qui pourraient être acceptées (Mini/ Maxi). En cas de réclamation, merci de vous reporter au § 11 des présentes CGV.

## 6 TRANSPORT :

Le prix du transport peut être inclus ou non dans le devis transmis au Client. Par convention, les produits voyagent systématiquement aux risques et périls du destinataire qui en cas d'avarie ou de manquant doit formuler ses réserves auprès du transporteur lors de la réception. Il est vivement conseillé d'émettre des réserves au moindre doute (cartons ouverts ou écrasés, palette avachie...) et de prendre des photos identifiant le problème afin d'étoffer un hypothétique dossier contentieux

## 7 CONDITIONS DE PAIEMENT :

Sauf stipulation contraire figurant sur nos devis ou accusés de réception de commande, nos factures sont payables selon la Loi de Modernisation Economique du 01/01/2009 (LME). Les effets de commerce doivent être retournés dûment acceptés dans les 8 jours suivants leur réception. Pour toute commande, il est demandé à l'acheteur un acompte de 50% à l'édition du bon de commande et le solde à la livraison. Tout retard de paiement donne lieu, indépendamment des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus, à un intérêt dont le taux est équivalent à 3 fois le taux d'intérêt légal, depuis la date à laquelle le paiement devait intervenir, jusqu'à celle du paiement effectif, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de cette dette. Conformément à la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, une indemnité forfaitaire de 40 Euros, fixée par le décret du 02 octobre 2012 pour frais de recouvrement, s'ajoute aux pénalités de retard (article L.441-6, I, 12 alinéa du Code de commerce). Le non-paiement d'une facture ou d'un effet à sa date d'échéance, entraîne l'exigibilité immédiate du montant intégral dû, même au titre de livraisons postérieures à la date d'émission des factures impayées et la faculté pour Flam arts et jardins de suspendre ou résilier les commandes en cours. Flam arts et jardins se réserve également le droit de subordonner l'exécution des commandes futures soit au paiement anticipé ou contre remboursement des produits vendus, soit à la fourniture de toutes garanties qu'elle jugera utiles.

## 8 CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Flam arts et jardins conserve la propriété des produits

vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Si les produits sont revendus avant le paiement intégral, Flam arts et jardins sera de plein droit subrogée à son Client pour l'encaissement du prix à verser par le sous-acquéreur.

## 9 FORCE MAJEURE :

Flam arts et jardins ne pourrait être tenu responsable de toute non-conformité de la commande notamment en cas d'incendie, inondation, interruption de la fourniture d'énergies, de matières premières ou de pièces détachées, ainsi consécutivement à une grève totale ou partielle, de toute nature entravant la bonne marche de la société, telles que les grèves des transports, des services postaux...

## 10 RECLAMATIONS :

Elles sont à adresser impérativement en LR/AR, au Siège Social de Flam arts et jardins, dans un délai maximal de 72 heures consécutifs à la livraison. Elles doivent obligatoirement faire figurer la nature de la réclamation, la quantité concernée, des photos et échantillons représentatifs de l'anomalie annoncée. Le Client s'engage à mettre l'intégralité de la marchandise déclarée défectueuse à la disposition de Flam arts et jardins, qui de son côté s'engage à tout mettre en œuvre pour gérer sans délai le litige dans l'intérêt équilibré des deux parties. Flam arts et jardins se réserve le droit, soit de procéder à la réimpression des documents constatés non conformes, soit d'émettre un avoir correspondant à la quantité en cause multipliée par le montant du prix unitaire validé lors de la commande émise par le Client. Flam arts et jardins ne peut aucunement être tenu pour responsable d'une réclamation portant sur le délai de livraison ou sur l'endommagement de la marchandise lors de la livraison (cf § 5&6 des présentes CGV). Aucun retour de marchandise n'est autorisé sans accord préalable de Flam arts et jardins. En cas de non-exécution ou exécution incorrecte du contrat, seuls les dommages directs comme les frais engendrés sont couverts, dans la limite de quinze pour cent du montant HT de la commande. Les dommages indirects et toutes les autres compensations pour les pertes ou amendes ou dommages ou intérêts ou bénéfices non perçus et les réclamations des tiers ne feront l'objet d'aucun dédommagement financier ou en nature.

## 11 LITIGES :

Toute contestation relative aux ventes réalisées par Flam arts et jardins et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Montpellier.